



**Association pour la Sauvegarde  
du Patrimoine Graulierois**  
30, route des Barrières 19700 LAGRAULIERE

## Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 janvier 2015

L'assemblée générale de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Graulierois s'est tenue le samedi 24 janvier 2015 à 20h 30, dans la salle du Conseil de la Mairie de Lagraulière

Sont présents : Mmes Laurent, Farges, Arnould et MM. Brunie, Laurent, Daubec, Delhommeau, Cessac, Arnould.

Sont excusés : Mmes Guilloux, Chatenet et M. Chatain.

L'assemblée générale désigne Jean-Jacques Brunie en qualité de président de séance et Yvette Farges en qualité de secrétaire de séance.

### Election du bureau

L'assemblée générale reconduit à l'unanimité les membres du bureau sortants, à l'exception de M. Cessac, qui ne souhaitait pas se représenter mais qui reste membre de l'association :

- Président : Jean-Jacques Brunie, architecte, 30 route des Barrières, 19700 Lagraulière
- Trésorier : Fabrice Daubec, employé territorial, La Montagne, 19700 Lagraulière
- Secrétaire : Yvette Farges, retraitée, La Montagne, 19700 Lagraulière

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions pour une année.

Il est décidé de ne pas renommer de vice-président. L'association compte douze membres.

### Rapport sur l'exercice clos 2014

Le trésorier dresse le bilan financier de l'exercice écoulé :

RECETTES	DEPENSES
<u>Subventions : 300 €</u> - Mairie de Lagraulière : 100 € (versée en août 2014) - Conseil Général : 200 € (versée en septembre 2014)	Carnet de timbres : 14,64 € Expression numérique : 257,96 (impression sur bâche) Virement Livret A : 10 €
<u>Adhésions : 240 €</u>	
<b>TOTAL : 540 €</b>	<b>TOTAL : 282,60 €</b>

**Soit un solde positif de 257,40 €**

### **1<sup>ère</sup> délibération :**

L'assemblée approuve les comptes et décide de renouveler les cotisations, maintenues à 20 € pour le nouvel exercice.

## **Bilan des activités de l'année 2014**

Le président de séance rapporte les activités de l'année écoulée :

### **Administratif :**

- une demande de subvention a été demandée à la Municipalité (attribution de 100 €)
- une demande de subvention de fonctionnement a été demandée au Conseil Général (attribution de 200 €)

Le Conseil Général a informé les associations par courrier du 18 novembre 2014 de la suppression des subventions en 2015 et de leur remplacement par différents Prix du Patrimoine.

### **2<sup>ème</sup> délibération :**

L'assemblée décide de demander une subvention à la municipalité de Lagraulière.

L'assemblée décide de présenter un dossier à deux prix :

- Inventaire du Patrimoine, doté de 800 € au lauréat
- Découverte d'un Patrimoine, doté de 1500 € au lauréat

Le support de ces dossiers sera l'exposition sur le patrimoine graulérois présentée durant l'été.

### **Réalisations :**

#### **Exposition :**

Une exposition sur le patrimoine graulérois, bâti et naturel, a été réalisée et présentée en alternance en mairie et à la médiathèque.

Elle a été exposée également en l'église dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Elle a enfin servi de support pour une animation dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire.

#### **Conférence :**

L'association a été partenaire pour l'organisation de la conférence donnée par Mme Odette Cessac. Cette présentation était consacrée aux évènements du 3 avril 1944 à Lagraulière. Un document écrit sera établi afin de satisfaire au devoir de mémoire.

#### **Sensibilisations :**

Divers rapports (sauvegarde des chemins, récupération des déchets industriels) ont été adressés à la municipalité.

#### **Sauvegarde :**

Un nettoyage et une mise en sécurité provisoire ont été faits dans la chambre des moines de l'église à l'occasion des Journées du Patrimoine.

## **Prévision d'activités pour 2015**

Le président de séance présente les projets pour la nouvelle année :

### **Sites bâtis :**

Les projets Chadournie et Lacotte sont au point mort pour les raisons suivantes :

- il n'y a aucune proposition des propriétaires pour l'instant
- le porteur de l'opération doit être la municipalité pour obtenir des subventions
- le conseil municipal considère ces sujets comme non primordiaux

### **3<sup>ème</sup> délibération :**

L'assemblée décide malgré tout de relancer le projet Lacotte.

#### Chambre des Moines

Les nettoyage et mise en sécurité provisoire effectués à l'occasion des Journées du Patrimoine ne sont pas suffisants. La restauration, qui terminerait les campagnes successives, serait à faire. La municipalité étant maître d'ouvrage, L'intervention pourrait être gérée par l'association.

### **4<sup>ème</sup> délibération :**

L'assemblée décide de saisir la municipalité.

#### Pont des amoureux

La restauration de ce pont est déjà envisagée par l'association La Graule Nature. Une intervention commune peut être faite. Si les travaux sont importants, la portance du projet pourrait être municipale et la maîtrise d'œuvre confiée aux associations. Un dossier serait alors à établir.

### **5<sup>ème</sup> délibération :**

L'assemblée décide de se rapprocher de La Graule Nature et de la municipalité.

#### Sites naturels :

Des campagnes de nettoyage, d'entretien et de balisage sont nécessaires et certaines interventions pourraient être faites avec La Graule Nature. Un support municipal est proposé.

De plus des panneaux d'information avec plan seraient à mettre en place.

### **6<sup>ème</sup> délibération :**

L'assemblée décide de se rapprocher de La Graule Nature et de la municipalité.

Un contact sera également pris avec Limousin-Nature-Environnement.

#### Communication :

##### Exposition

Une exposition sur la mémoire des lieux et l'origine des noms est proposée pour l'été prochain. Elle serait présentée à la médiathèque sous la même forme que celle sur le Patrimoine afin de conserver une unité des supports et de constituer un fond documentaire.

### **7<sup>ème</sup> délibération :**

L'assemblée décide de préparer cette exposition.

##### Site internet

Il serait intéressant que l'association dispose d'un site Internet afin de faire connaître ses activités et de pouvoir échanger avec d'autres associations.

### **8<sup>ème</sup> délibération :**

L'assemblée décide de contacter « Titus », créateur du site de La Graule Nature, pour lui demander d'en créer un pour notre association.

##### Journées du Patrimoine

C. Guilloux va bientôt quitter notre commune et J. Delhommeau, après de nombreuses années de présence, souhaiterait être remplacé pour ces journées.

### **9<sup>ème</sup> délibération :**

L'assemblée décide d'en parler à l'équipe municipale afin d'assurer cette participation en partenariat.

**Sensibilisation :**

Un rapport sur la conservation des arbres remarquables d'une part et sur l'élagage imposé d'autre part serait à rédiger et à diffuser aux diverses autorités. Ce rapport mettrait l'accent sur plusieurs paradoxes dans le but de provoquer une réflexion, voire un changement.

**10<sup>ème</sup> délibération :**

L'assemblée décide de rédiger et de diffuser ce rapport.

A cours du débat, le président a mis aux voix les délibérations qui ont été adoptées à l'unanimité.

La séance est close à 22 heures 15.

Yvette Farges, secrétaire de séance